



Réseau des villes créatives de l'UNESCO

Appel à manifestation d'intérêt

© Maude Rion

© Stéphane Schmutz / STEMUTZ PHOTO

“The UNESCO Creative Cities Network is first and foremost a space for collaboration and experimentation to invent the city of tomorrow.”

Ernesto Ottone, Assistant Director-General for Culture of UNESCO

Le Réseau des villes créatives de l'UNESCO (RVCU) a été créé en 2004 pour promouvoir la coopération avec et entre les villes ayant identifié la créativité comme un facteur stratégique du développement urbain durable. Les villes sont distinguées pour la place accordée à la culture et la créativité dans leurs stratégies de développement et pour leurs pratiques innovantes en matière d'urbanisme axé autour de l'humain.

Le RVCU compte actuellement 350 villes dans plus de cent pays, couvrant huit domaines créatifs : architecture, artisanat et arts populaires, arts numériques, design, film, gastronomie, littérature et musique. Seules deux villes par pays peuvent intégrer le RVCU et ce, tous les deux ans.

Depuis le 31 octobre 2023, deux villes suisses ont rejoint le RVCU: Fribourg, dans le domaine de la gastronomie, et Montreux, dans le domaine de la musique.

En vue d'être désignées « Villes créatives de l'UNESCO », les villes candidates doivent soumettre à l'UNESCO un dossier qui démontre leur volonté, leur engagement et leur capacité à contribuer efficacement à la mission et aux objectifs du Réseau. Les villes candidates doivent présenter leurs atouts et leur potentiel culturels et créatifs, ainsi qu'un plan d'action réaliste sur quatre ans comprenant des projets, initiatives ou politiques spécifiques à mettre en œuvre dans l'éventualité d'une désignation.

L'UNESCO publie un appel à candidatures tous les deux ans. En 2025, aucune ville suisse n'était candidate. Le prochain appel à candidatures pour rejoindre le réseau aura lieu en 2027.

Etes-vous intéressés à rejoindre le Réseau des villes créatives en 2027 ?

En Suisse, la procédure de candidature au titre de « Ville créative de l'UNESCO » se déroule désormais en deux temps:

- 1.** Une procédure de **sélection nationale** a d'abord lieu. Une **manifestation d'intérêt** doit être déposée auprès de la Commission suisse pour l'UNESCO. **Cette présélection est nécessaire car chaque État ne peut présenter à l'UNESCO que deux villes au maximum par cycle de candidature, issues de domaines différents.**
- 2.** En cas de décision positive de la Commission suisse pour l'UNESCO, **la candidature peut ensuite être développée selon les consignes de l'UNESCO et déposée auprès du siège de l'UNESCO**, à Paris. Un comité composé d'experts de l'UNESCO, d'experts externes et de villes membres du réseau évalue les candidatures. La Direction générale de l'UNESCO décide des nouvelles admissions dans le réseau sur la base de l'évaluation du comité d'experts.

Quelles sont les étapes concrètes à entreprendre ?

- 1.** Les villes intéressées suisses sont invitées à **soumettre leur manifestation d'intérêt avant le 1^{er} novembre 2025** à l'aide du formulaire de manifestation d'intérêt ci-joint à la Commission suisse pour l'UNESCO.

Un comité de sélection évaluera les manifestations d'intérêts et choisira au maximum deux villes de domaines différents qui pourront présenter leurs dossiers à l'UNESCO.

Le comité de sélection sera composé d'un membre de la Commission suisse pour l'UNESCO, d'un(e) représentant(e) du Secrétariat de la Commission suisse pour l'UNESCO, d'un(e) représentant(e) de l'Office fédéral de la culture et d'un(e) représentant(e) d'une des villes créatives suisses déjà inscrites.

Les résultats du comité de sélection seront communiqués d'ici au 31 décembre 2025. Aucun recours ne sera possible mais les villes non retenues pourront manifester leur intérêt à nouveau lors du prochain cycle de candidatures.

- 2.** Seules les villes retenues à l'étape de la manifestation d'intérêt seront invitées à développer et soumettre une candidature complète pour soumission à l'UNESCO au premier trimestre 2027 (date exacte à confirmer).

La Commission suisse pour l'UNESCO et l'Office fédéral de la culture pourront accompagner le processus de préparation des dossiers selon les besoins des villes candidates. Une lettre de soutien de la Commission suisse pour l'UNESCO étant nécessaire à la soumission du dossier à l'UNESCO, elle sera accordée si sa qualité remplira les critères établis par l'UNESCO. Le fait d'avoir été retenue au niveau national ne garantit pas une désignation au niveau international par l'UNESCO.

Ce nouveau processus en deux temps vise à évaluer l'engagement d'une ville à placer la créativité au cœur de sa stratégie de développement urbain et sa capacité à contribuer à la mission du Réseau. Ce format permet aux villes candidates d'investir le temps et les ressources nécessaires à l'élaboration d'une proposition complète uniquement si elles sont susceptibles d'être compétitives.

Nous vous invitons à remplir le formulaire de manifestation d'intérêt ci-joint d'ici au 1^{er} novembre 2025.

Evaluation des manifestations d'intérêt

Les manifestations d'intérêt seront évaluées au vu des six « facteurs clés » établis par l'UNESCO pour la désignation des Villes créatives, ainsi que d'une considération supplémentaire conforme à la diversité linguistique et régionale suisse :

- 1. Processus participatif** : les acteurs et partenaires pertinents des secteurs public et privé, ainsi que la société civile, doivent être impliqués dans le projet de candidature.
- 2. Approche prospective** : le patrimoine culturel et les atouts créatifs de la ville candidate doivent servir de piliers à l'élaboration d'un plan d'action cohérent et progressif, contribuant au développement urbain durable de la ville, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies.
- 3. Développement durable inclusif** : la culture et la créativité doivent servir de leviers pour la réalisation des objectifs de développement. Dans la formulation d'activités et du plan d'action, les villes doivent adopter une approche inclusive du développement qui englobe les dimensions économiques, sociales, et environnementales.
- 4. Engagement à long terme** : l'engagement doit être continu envers les valeurs et le mandat de l'UNESCO, ainsi que la mise en œuvre de la [Déclaration de mission du RVCU](#) et du [Manifeste de Braga](#). Les villes doivent notamment s'engager à intégrer les orientations de l'UNESCO dans leur plan d'action.
- 5. Durabilité du plan d'action, des capacités et des ressources** : des projets et initiatives spécifiques aux niveaux local et international, à mettre en œuvre en cas de désignation, doivent être présentés, avec des indications sur les priorités, les capacités et les ressources (financières et humaines).
- 6. Échanges et coopération** : les échanges entre les villes membres sont essentiels au développement, au renforcement et à la crédibilité du Réseau. Les villes candidates doivent donc démontrer leur engagement et leur capacité à développer des activités et des initiatives collaboratives aux niveaux national, régional et international avec l'UNESCO et les membres du Réseau.
- 7. Diversité linguistique et régionale suisse** : les villes suisses membres doivent être représentatives de la diversité linguistique et régionale suisse. Les villes candidates sont également invitées à prendre en compte le respect des minorités.

Souhaitez-vous en savoir plus ?

Vous trouvez des informations sur le site de l'UNESCO. Notez qu'il s'agit des documents mis à jour pour l'édition 2025 de l'Appel à candidature du RCVU.

- [Guide de candidature 2025](#)
- [Version PDF du Formulaire de candidature en ligne](#)

Veuillez aussi consulter les [tutoriels vidéo](#) préparés pour l'édition 2023.

D'expérience, les informations concernant l'Appel de 2027 seront publiées au début de l'année 2027.

Pour les villes intéressées, **une séance d'information** en ligne sera organisée en **septembre 2025**.

Jeanne Berthoud (jeanne.berthoud@eda.admin.ch, 058 464 10 67) de la Commission suisse pour l'UNESCO répond volontiers à vos questions **à partir du 11 août 2025**.